

CORREZE DEPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE

Secrétariat Général
IS/SC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation par Monsieur Marc MONTAGNAC d'une photographie en noir et blanc de l'Orchestre César ARIAUDO pour affectation au fonds documentaire du Pôle Accordéons de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation d'une photographie en noir et blanc de l'Orchestre César ARIAUDO a été proposée à la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle par Monsieur Marc MONTAGNAC demeurant 27, Avenue de la Bastille à Tulle (19),
- Considérant que cette donation viendra enrichir les fonds documentaires du Pôle Accordéons de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Monsieur Marc MONTAGNAC d'une photographie en noir et blanc de l'Orchestre César ARIAUDO.

Cette donation, d'une valeur de 25 €, viendra enrichir les fonds documentaires du Pôle Accordéons de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Marc MONTAGNAC

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 24 JUIN 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 24 JUIN 2025

AD 120 - 19062025

TULLE, le 19 juin 2025



Le Maire-Adjoint

Christiane MAGRY-JOSPIN